



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Manuel Ollier, Gilbert Samerel, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Monique Roy, Stéphanie Volle.

Excusés : Madame Frédérique Machurat. Monsieur Christian Gros.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert SAMEREL.

Date de convocation : 06 février 2019

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 19 décembre 2018.
- Compte rendu des décisions du Maire : -

Comptes rendus des commissions

Commissions des travaux :

Objet : Programmation des travaux 2019.

Pour l'année 2019, la commune n'ayant pas prévu des chantiers d'importance comme les années précédentes, la commission propose donc une liste de travaux à réaliser durant cette année.

Cette liste, presque exhaustive, a fait l'objet d'un classement, par ordre de priorité.

1^{ère} tranche :

- Rénovation de la pelouse de l'école
- Aménagement parking salle des fêtes avec installation de barrières
- Sanitaires école + sanitaires place Saint-Cyr (a minima pour ces derniers)
- Potence pour dépôt de sel aux services techniques
- Remise en état du tronçon de voirie dégradé route d'Evron
- réfection de la route communale du hameau d'Ijean.
- Canalisation eaux pluviales d'Ijean, secteur des « quatre ponts »
- Reprise alimentation four de la mairie et réfection caniveau

2^{ème} tranche :

- Goudronnage parking mairie
- Totem mairie (pour le totem place Jobin à définir pendant les travaux de voirie)
- Panneaux vitesse « 30 » place Saint-Cyr.

En ce qui concerne la proposition de l'installation d'un abri bus, un devis sera demandé. Il en est de même avec la pose de panneaux phoniques à la cantine qui est bruyante.

L'enveloppe globale pour ces travaux s'élève à environ 150 000 €.

Au vu de cet énoncé, plusieurs questions sont débattues :

- . la mise en place de totems (école, parc loisirs et site mairie) fera l'objet d'une étude pour définir les emplacements. Des gabarits seront utilisés pour faire des essais.
- . pour les abribus route de Château Covet, une solution peu coûteuse est à l'étude. Reste à définir si elle est envisageable.
- . les panneaux lumineux de limitation de vitesse à 30km/h sont alimentés par panneaux solaires.
- . suite aux dysfonctionnements du chauffage de la salle polyvalente durant les dernières semaines, Monsieur le Maire a décidé de provoquer une réunion des différents acteurs – architecte, bureau d'étude, entreprise et élus – afin de trouver les réglages qui permettront de chauffer ou refroidir (et non climatiser) correctement quel que soit le nombre d'occupants de la salle.
- . Des fuites ont été détectées sur la toiture de l'école. Afin de déterminer les travaux à programmer, un diagnostic va être prochainement réalisé par une entreprise spécialisée.

D'ores et déjà, décision est prise d'engager les points suivants : Rénovation de la pelouse de l'école, aménagement parking salle des fêtes avec installation de barrières, potence pour dépôt de sel aux services techniques, remise en état du tronçon de voirie dégradé route d'Evron, réfection de la route communale du hameau d'Ijean, reprise alimentation four de la mairie et réfection caniveau.

Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

- . Bibliothèque : une réunion aura lieu cette semaine avec les trois bénévoles qui se relaient depuis la rentrée pour ouvrir le lundi soir et le mercredi matin. La fin d'activité est programmée pour fin février au terme des vacances scolaires.
- . Loto du 10 février 2019 : Gilbert Samerel fait un résumé de l'organisation et du déroulement de cette manifestation. Il s'agit à la base du résultat de la collaboration fructueuse entre le Sou des Ecoles et le comité des Fêtes. L'organisation représente beaucoup de travail entre les nombreuses réunions et la récolte des lots. Mais cela en valait la peine au regard du franc succès remporté par cet événement. En effet, il a fallu refuser du monde faute de places dans la salle polyvalente pourtant agrandie et rénovée en 2017. Les bénéficiaires devraient être à la hauteur de ce succès. Les deux associations devraient donc programmer une deuxième édition en 2020.
- . Village en Fête : la première réunion inter-associations est prévue le mercredi 27 mars 2019
- . Prochaines manifestations :
 - . l'assemblée générale de l'Amicale des Anciens Combattants Martignat – Groissiat le mercredi 27 février à 16h00 salle des associations à Groissiat.
 - . le 8 mars : l'assemblée générale de l'ASG (association sportive de Groissiat) à la salle polyvalente.
 - . les 8 et 9 mars : Confection et vente de bugnes par le Sou des Ecoles.
 - . Samedi 16 mars : Soirée de la Saint Patrick organisée par le Sou des Ecoles.

Commission des Finances :

1/ La situation de trésorerie reste stable.

2/ Gestion du cimetière

La commune vient de faire réaliser une étude relative à la gestion du cimetière communal par l'entreprise spécialisée ELABOR. Cette étude a permis de répertorier toutes les tombes et les concessions du cimetière communal, depuis l'origine, et ainsi de mettre en évidence les tombes non entretenues et les concessions échues.

Des plans précis et des classeurs récapitulatifs, parfaitement ordonnés, permettront d'assurer le suivi et les mises à jour ultérieures. A l'avenir, une procédure de reprise de concessions abandonnées devra être lancée, avec le soutien de l'entreprise ELABOR.

Un règlement municipal du cimetière, prenant la forme d'un arrêté du Maire, a également été élaboré.

L'étude a permis de révéler également que les tarifs actuels des concessions devaient être légèrement révisés comme tout tarif relatif à un équipement public dont l'entretien revient à la Commune, étant précisé que la dernière révision date d'une délibération du 17 septembre 2007. Ainsi, de nouveaux tarifs, légèrement revalorisés seront proposés à l'occasion d'une délibération le 11 février 2019.

Anciens tarifs

- concession de 15 ans 50 € pour 1 m x 2.20 m ou une alvéole de columbarium.
- concession de 30 ans 100 € pour 1 m x 2.20 m ou une alvéole de columbarium.

Nouveaux tarifs

- concessions en pleine terre :

- . 70 € pour un emplacement de 1 m x 2.40 m d'une durée de 15 ans.
- . 130 € pour deux emplacements de 1 m x 2.40 d'une durée de 15 ans.
- . 140 € pour un emplacement de 1 m x 2.40 m d'une durée de 30 ans.
- . 260 € pour deux emplacements de 1 m x 2.40 d'une durée de 30 ans.

- concessions de columbarium :

- . 70 € pour la concession d'une alvéole pendant 15 ans.
- . 140 € pour la concession d'une alvéole pendant 30 ans.

3/ Point factures :

Pas d'observations.

4/ Prévisionnel budget primitif 2019 :

En fonctionnement : passage en revue des prévisions, avec réajustement à la hausse des comptes 611 Contrat de prestations de service et 61551 Entretien de matériel roulant pour tenir compte de nouvelles informations.

. Bâtiment communal : le logement sera refait, par les agents communaux, en vue d'être loué à tarif modéré.

. Subventions : les subventions 2018 vont être reconduites. La liste complète sera proposée au vote lors de l'adoption du budget primitif le 1

En investissements : la commission passe en revue la liste des devis transmis par les adjoints aux travaux, étant précisé que la commission travaux doit se réunir pour les étudier et décider de leur réalisation. Le montant global s'élève à environ 150 000 € TTC.

. Commission Environnement et Forêt :

Bilan Forestier 2018

• Dépenses :

Travaux entretien de la Forêt, frais de garderie, entretien des sentiers : 13 827 €

Subventions : 2 685 € soit -11 142 €

• Recettes :

Vente de bois parcelle 11 : 10 275 €

Bilan : -863 € (bilan sur 3 ans : -4 262 €)

Le plan d'aménagement de la forêt (2012-2032) prévoit un déficit annuel de -5 371 €

Travaux 2019

• Dépenses :

Travaux sylvicoles : -5 280 €

Subventions : 2 112 €

Travaux touristiques : -4 160 €

Travaux de maintenance : -3 140 € soit -12 580 €

Pas de fauchage mécanique en 2019, fauchage prévu tous les 2 ans.

• Recettes :

Estimation à venir coupes p9 et p17

Côté Alex : des épicéas secs suite à l'invasion par des bostryches seront estimés et coupés quand les travaux de la conduite d'eau de HBA (Haut Bugey Agglomération) seront terminés.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

Adhésion au groupement de commandes dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

Le règlement général relatif à la protection des données (le RGPD), a été adopté par le Parlement européen le 27 avril 2016 et est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est depuis opposable à toutes les collectivités et établissements publics traitant des données personnelles. Compte tenu du poids que représente cette nouvelle responsabilité, en matière de personnel, comme en matière de responsabilité juridique, il est souhaitable que la commune de Groissiat adhère au groupement de commandes dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

La création de ce groupement de commandes a été approuvée par le conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération du 31 janvier 2019. Son coordonnateur est Haut-Bugey agglomération.

Par ce biais, comme indiqué dans la convention constitutive du groupement ci-jointe, il s'agit de mutualiser la procédure de passation du marché public visant à désigner un prestataire extérieur chargé d'accompagner chaque entité membre du groupement dans la mise en conformité avec la réglementation sur la protection des données.

Ainsi, le rôle du coordonnateur s'achèvera avec l'envoi de l'avis d'attribution du marché. L'exécution du marché relèvera de chaque entité, en ce qui la concerne (paiement du prestataire, modification de marché propre à l'entité, suivi d'exécution...).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du 31 janvier 2019 de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'adhérer au groupement de commandes** dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toute modification de marché nécessaire à son exécution.

. Concessions funéraires : mise en conformité des tarifs.

Monsieur le Maire explique que la commune vient de faire réaliser une étude relative à la gestion du cimetière communal par l'entreprise spécialisée ELABOR.

Cette étude a permis :

. de répertorier toutes les tombes et les concessions du cimetière communal, depuis l'origine, et ainsi de mettre en évidence les tombes non entretenues et les concessions échues.

Des plans précis et des classeurs récapitulatifs, parfaitement ordonnés, permettront d'assurer le suivi et les mises à jour ultérieures. A l'avenir, une procédure de reprise de concessions abandonnées devra être lancée, avec le soutien de l'entreprise ELABOR.

. l'élaboration d'un règlement municipal du cimetière, ce document prenant la forme d'un arrêté du Maire.

L'étude a permis de révéler également que les tarifs actuels des concessions devaient être légèrement révisés comme tout tarif relatif à un équipement public dont l'entretien revient à la Commune, étant précisé que la dernière révision date d'une délibération du 17 septembre 2007.

Monsieur rappelle ensuite les tarifs actuels pour une concession en pleine terre ou une concession de columbarium :

- | | |
|------------------------|--|
| - concession de 15 ans | 50 € pour 1 m x 2.20 m ou une alvéole de columbarium. |
| - concession de 30 ans | 100 € pour 1 m x 2.20 m ou une alvéole de columbarium. |

Au vu de cette présentation, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. de prévoir que les tarifs des concessions en pleine terre seront les suivants :

- . 70 € pour un emplacement de 1 m x 2.40 m d'une durée de 15 ans.
- . 130 € pour deux emplacements de 1 m x 2.40 d'une durée de 15 ans.

- . 140 € pour un emplacement de 1 m x 2.40 m d'une durée de 30 ans.
- . 260 € pour deux emplacements de 1 m x 2.40 d'une durée de 30 ans.

de prévoir que les tarifs des concessions de columbarium seront les suivants :

- . 70 € pour la concession d'une alvéole pendant 15 ans.
- . 140 € pour la concession d'une alvéole pendant 30 ans.

Ces tarifs sont valables avec effet immédiat.

Informations communales

. Grand Débat National : Ainsi que l'Etat l'a suggéré, un cahier de contributions a été mis à disposition de tous à l'accueil de la mairie. Personne ne s'est présenté à ce jour pour y inscrire quelque chose. Monsieur le Maire y a inséré deux documents reçus en mairie : un courrier anonyme de demande de gratuité de l'A404 et un mail du collectif des petits patrons et artisans.

. Carrière VICAT : le maire a rencontré le responsable régional des carrières VICAT pour connaître le devenir du site de Groissiat qui a été laissé à l'abandon par leur locataire, dont le bail a d'ailleurs été rompu. La société VICAT a assuré que le site allait être complètement nettoyé, clôturé et ferait l'objet d'une surveillance. Le site reste en sommeil dans l'attente d'une reprise de l'exploitation éventuelle mais pas certaine.

Informations communautaires

. Le dernier conseil communautaire, le 31 janvier 2019, a permis d'installer les membres issus de la CCPH (communauté de Communes du Plateau d'Hauteville) et d'élire deux nouveaux vice-présidents : Philippe EMIN, ancien président de la CCPH, et Bernard ARGENTI, Maire d'Hauteville.

. PLUiH : la procédure a pris un peu de retard. L'enquête d'utilité publique devrait finalement démarrer en septembre 2019.

Questions diverses

. Prochain bureau : lundi 03 mars à 18h30.

. Prochaines commissions :

- . Travaux : à définir.
- . Finances : mardi 12 mars à 18h30.
- . Environnement – Forêt : mercredi 13 mars à 17h00
- . ASAC : mercredi 13 mars à 18h00.

. Prochain conseil municipal : lundi 18 mars 2019 à 18h30.

Le secrétaire de séance
Gilbert SAMEREL

